



Commission Cartographie et Enfants
Commission Éducation et Formation

Prix bisannuels sur les ressources cartographiques pour l'éducation

1. Objectif

Le concours a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques pour la conception et la réalisation de ressources cartographiques dans un contexte éducationnel.

2. Éligibilité

Pour ce concours, les soumissions se feront sous forme de cartes, d'atlas, et d'autres ressources cartographiques éducationnelles, conçus pour être utilisés soit par des élèves ou écoliers de 3 à 18 ans soit par des étudiants. Le terme 'ressources cartographiques éducationnelles' doit être interprété au sens large pour inclure, par exemple, des cartes, des globes et des SIG conventionnels, basés sur le web et numériques. Il ne doit pas être réservé uniquement à des documents publiés (on autorise, par exemple, des documents produits par des étudiants et des enseignants en cartographie). Cependant, les supports d'enseignement (c'est-à-dire les manuels de cartographie) ne sont pas inclus. Les atlas sont éligibles.

3. Règles pour les candidatures

- Chaque pays peut seulement soumettre une candidature par catégorie. L'ACI n'est pas responsable des candidatures perdues, rendues tardivement, incomplètes, invalides, inintelligibles ou mal adressées.
- Les soumissions ne seront pas retournées et deviendront la propriété du comité ICC2011.
- En participant au concours, tous les candidats reconnaissent que le comité ICC2011 a le droit d'afficher et d'utiliser autrement, mais pas de re-publier, les soumissions comme il l'entend, sans aucun honoraire ou autre forme de compensation.
- L'ACI a aussi le droit de publier des détails (image de la page de titre, 1 à 2 pages de description) dans ses publications et sur un site web.
- Le candidat doit disposer des droits ou avoir obtenu la permission, d'intégrer le produit dans l'exposition des cartes à l'ICC2011 et/ou lors des prix bisannuels sur la cartographie pour l'éducation.
- La soumission doit être une démonstration d'une approche innovante d'apprentissage.

- La soumission ne doit pas être une copie ou un duplicata d'un autre produit déjà disponible.
- La candidature ne doit pas être une traduction littérale (ou modifiée) de tout autre produit existant.

4. Candidature

Les documents seront sélectionnés à partir des ressources cartographiques utilisées dans un contexte éducationnel et soumis au comité d'organisation local pour l'exposition organisée pour la conférence internationale de cartographie. Les documents soumis pour l'exposition seront en lice pour la compétition de cartographie éducationnelle s'ils satisfont aux critères de sélection.

5. Critères de sélection

Le produit doit

- avoir la cartographie comme sujet principal
- et doit être :
- original dans son contenu mais pas nécessairement dans son concept
 - particulièrement approprié en tant que ressource éducationnelle
 - créatif dans la conception
 - innovant
 - attrayant

6. Catégories pour le concours

Média papier

École primaire	(3 – 12 ans)
Secondaire (<i>collège, lycée</i>)	(12 - 18 ans)
Troisième cycle (<i>universitaires</i>)	(18+ ans)

Média numérique

École primaire	(3 – 12 ans)
Secondaire (<i>collège, lycée</i>)	(12 - 18 ans)
Troisième cycle (<i>universitaires</i>)	(18+ ans)

7. Acceptation du règlement

En participant au concours, tous les candidats acceptent pleinement et sans réserve les règles mentionnées plus haut, ainsi que les décisions du comité ICC2011 et des évaluateurs qui sont définitives et exécutoires.

8. Critères d'évaluation

Pour être éligibles, les candidatures doivent respecter toutes les règles et critères de soumission mentionnés plus haut et sur le site web ICC2011.

Les candidatures seront évaluées par un comité d'évaluateurs. Chaque soumission sera évaluée selon son utilité, son innovation et sa créativité.

9. Évaluation

Le comité d'évaluation regroupe un membre de la commission « Éducation et Formation » (président du comité), un représentant de la commission « Cartographie et Enfants », un membre de la commission d'organisation locale et deux autres membres proposés par les commissions « Éducation et Formation » et « Cartographie et Enfants ». Les évaluateurs ne devront à aucun moment avoir été impliqués dans la production des documents en lice.

Le comité d'évaluation notera les candidats selon les critères suivants :

Présentation et Contenu	30%
Utilité	30%
Créativité	20%
Originalité	20%

La décision des évaluateurs est définitive.

10. Prix

Au plus trois prix (or, argent et bronze) seront remis pour chaque catégorie. Des diplômes or, argent et bronze seront produits. Le diplôme sera signé par le président de l'ACI et le comité d'organisation locale de l'ICC 2011.

Note: Le comité d'organisation local ICC est responsable de la production des diplômes pour chaque catégorie.

11. Annonce des gagnants

Les noms des gagnants seront annoncés pendant la cérémonie de clôture de la conférence de cartographie internationale. Les diplômes seront aussi remis lors de cette cérémonie, aux gagnants, à leurs représentants ou au membre national ICA de leur pays respectif. Un court exposé indiquant le(s) mérite(s) de chaque article gagnant sera présenté dans les brèves de l'ACI ainsi que sur le site Web de l'ACI. Les gagnants ne seront pas contactés directement.

12. Publicité

1. Les auteurs et les éditeurs ne recevront pas d'argent mais ils pourront utiliser le statut suivant pour la promotion de leur produit : '*Gagnant du prix (or) au concours de l'association de cartographie internationale pour excellence en cartographie éducationnelle, date*'.
2. Une exposition virtuelle spéciale sur les ressources cartographiques éducationnelles gagnantes sera créée et placée sur le site Web de l'ACI et plus tard, archivée sur le site Web de la commission « Éducation et Formation ».

13. Généralités

Le comité d'organisation locale ICC2011 se réserve le droit d'annuler, de suspendre, et/ou de modifier le concours ou une partie de celui-ci. Le comité d'organisation locale se réserve le droit de disqualifier tout candidat s'il découvre que celui-ci a violé les règles du concours.

14. Documentation supplémentaire

Pour accompagner tous les documents :

- Titre du produit
- Bref sommaire des caractéristiques des produits
- Média (papier ou numérique)
- Catégorie de soumissions (école primaire, secondaire or troisième cycle)
- Nom(s) et organisation(s) des candidats
- Date soumise au format jour, mois, année
- Adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone de contact
- Nom et coordonnées du représentant national de l'ACI

15. Date de soumission

Le comité pour les prix bisannuels sur la cartographie éducationnelle recevra les candidatures pour le concours à partir du 1er janvier 2011. Le document lui-même devra être envoyé au plus tard à la date de soumission pour l'exposition des cartes associée avec l'ICC2011.

=====

Comment soumettre

Les détails et conditions relatifs à ce concours sont présentés sur le site web de la commission « Éducation et Formation ».

Dossier de candidature :

Soumettre au président de la commission « Éducation et Formation ».

Produit :

Soumettre au comité local de la conférence de l'association de cartographie internationale de la même façon que pour la candidature à l'exposition sur la carte nationale.

=====

Composé par :
David Fraser
Président, Commission Education et Formation
Association de Cartographie Internationale
David.fraser@rmit.edu.au
Mercredi, 24 mars 2010